

# Appels d'offres

## AVIS D'APPELS



RÉGIE DES EAUX DE LA RÉGIE LA PROVENCE VERTE (83)  
51 rue des Déportés - 83170 Brignoles

### AVIS DE RÉSULTAT DE MARCHÉ

Section 1 : Références de l'avis initial  
Section 2 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : Régie des Eaux de la Provence Verte (83)  
Numéro national d'identification :  
Type : SIRET - N° : 88188062300041  
Code postal / Ville : 83170 Brignoles  
Groupement de commandes : Non  
Section 3 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Accord-cadre pour la Fourniture de matériaux pour travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées en 3 lots  
Classification CPV : 44110000  
Type de marché : Services  
Description succincte du marché : Accord-cadre à bons de commande pour la Fourniture de matériaux pour travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées en 3 lots, mono attributaire par lot  
Lot 1 : Fourniture de matériaux pour le réseau d'eau potable  
Lot 2 : Fourniture de matériaux pour le réseau d'eaux usées  
Lot 3 : Fourniture de matériaux de chantier  
Critères d'évaluation des projets :  
Prix : 40% ;  
Valeur technique : 60%.  
Section 4 : Attribution du marché  
Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :  
Attribution du lot 1 : Entreprise CIFFREO BONA  
Attribution du lot 2 : Entreprise CIFFREO BONA  
Attribution du lot 3 : Entreprise CIFFREO BONA.  
Date d'envoi du présent avis 20 janvier 2025.

# Légaux

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

## AVIS ADMINISTRATIFS



Ville de Saint-Tropez  
Commune de Saint-Tropez

### MODIFICATION N° 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 80/2025 en date du 17 janvier 2025, M<sup>me</sup> le Maire de la commune de Saint-Tropez a prescrit la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la ville, en application de l'article L. 153-37 du code de l'urbanisme.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du même code, ledit arrêté est affiché en mairie pour une durée d'un mois et mention de cet affichage est insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

Cette modification n°6 est engagée en vue de permettre la création de logements diversifiés (accès sociale, logements pour actifs saisonniers, etc) sur l'ancien site dit du Cercle naval, concerné par l'orientation d'aménagement et de programmation n° 6.

Elle sera soumise à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme.



Mairie d'Artignosc-sur-Verdon  
54, chemin des Planets 83630 Artignosc-sur-Verdon - Var

### MODIFICATION N° 01 DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération N°2025.01.001, en date du vendredi 10 janvier 2025, le maire d'Artignosc-sur-Verdon (Var) a prescrit la mise en œuvre d'une procédure de modification N° 01 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération est en ligne sur le Géoportail de l'urbanisme, est affichée et consultable en mairie, aux heures habituelles d'ouverture, pendant un mois.

Le maire, Serge CONSTANS.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

# Annonces légales

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 19 décembre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Solliès-Pont lié à la présence du Gapeau et de ses principaux affluents.

Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, CS 31209, 83070 Toulon Cedex.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 7 février au 10 mars 2025 inclus à :

Mairie de Solliès-Pont  
Centre technique municipal, allée de la Greffière  
83210 Solliès-Pont  
lundi à vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Solliès-Pont. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Solliès-Pont, située « Centre technique Municipal, allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont » ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « nous contacter » (enquêtes publiques environnementales) à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>.

Monsieur Charles FITTE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public aux jours et horaires suivants :

Permanences	Mairie de Solliès-Pont (centre technique municipal)
Vendredi 7 février 2025	9h00 à 12h00
Mercredi 12 février 2025	9h00 à 12h00
Lundi 24 février 2025	14h00 à 17h00
Mercredi 5 mars 2025	9h00 à 12h00
Lundi 10 mars 2025	14h00 à 17h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, CS 31209, 83070 Toulon Cedex.

Le dossier est suivi par le pôle risques (ddtm-pri-solliès-pont@var.gouv.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Solliès-Pont, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

A l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Solliès-Pont lié à la présence du Gapeau et de ses principaux affluents est le Préfet du Var, par voie d'arrêté.



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 13 décembre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Solliès-Toucas lié à la présence du Gapeau et de ses principaux affluents.

Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - CS 31209, 83070 Toulon Cedex. Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, du 15 janvier au 13 février 2025 inclus :

Mairie de Solliès-Toucas, place Clément Balestra 83210 Solliès-Toucas, de lundi à vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Solliès-Toucas.

Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Solliès-Toucas, située « place Clément Balestra, 83210 Solliès-Toucas » ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « nous contacter » (enquêtes publiques environnementales) à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>.

Monsieur Henri-Philippe BAILLY, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences Mairie de Solliès-Toucas :
- Mercredi 15 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 22 janvier 2025 de 13h30 à 16h30 ;
- Jeudi 6 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 13 février 2025 de 13h30 à 16h30.

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - CS 31209, 83070 Toulon Cedex.

Le dossier est suivi par le pôle risques (ddtm-pri-solliès-toucas@var.gouv.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Solliès-Toucas, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

A l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Solliès-Toucas lié à la présence du Gapeau et de ses principaux affluents est le Préfet du Var, par voie d'arrêté.



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur l'aliénation d'une partie d'un chemin piétonnier et d'une partie de parcelle cadastrée section E n° 395, boulevard Jean-Moulin et chemin des Moulins

Par arrêté en date du 14 janvier 2025, le maire de Flayosc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie d'un chemin piétonnier et d'une partie de parcelle cadastrée section E n° 395 sis boulevard Général-de-Gaulle et chemin des Moulins.

Madame Marie-Christine RAVART, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Flayosc du lundi 10 février au jeudi 27 février 2025. Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Flayosc pendant les heures d'ouvertures de la mairie, soit de 8h30 à 12h00 - de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h00 le vendredi, et ce, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville [www.flayosc.fr](http://www.flayosc.fr).

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur du lundi 10 février 2025 jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le jeudi 27 février 2025 à 17h00 :

- Par courrier à l'adresse : Mairie de Flayosc, avenue Angélin-German, 83780 Flayosc

- Par e-mail à l'adresse [urbanisme@flayosc.fr](mailto:urbanisme@flayosc.fr)

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Le 10/02/2025 de 9h00 à 12h00 ;

- Le 27/02/2025 de 14h00 à 17h00.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Madame le Maire de Flayosc :

- Par courrier : Mairie de Flayosc, avenue Angélin-German, 83780 Flayosc.

- Par téléphone : 04 94 70 40 03.

## COLLECTIVITÉS

### SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS

Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin **80** ans var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

## LOTO

Résultats du tirage du mercredi 22 janvier 2025

TIRAGE LOTO®: 23 29 36 38 44 CHANCE 9

5 BONS NUMÉROS + CHANCE: Aucun gagnant.

5 BONS NUMÉROS	Aucun gagnant.
4 BONS NUMÉROS + CHANCE	34 7 038,10 €
4 BONS NUMÉROS	277 611,30 €
3 BONS NUMÉROS + CHANCE	1 512 66,90 €
3 BONS NUMÉROS	14 127 25,70 €
2 BONS NUMÉROS + CHANCE	24 815 11,40 €
2 BONS NUMÉROS	213 366 5,20 €
1 BON NUMÉRO + CHANCE	373 940 2,20 €
1 BON NUMÉRO	

OPTION 2ND TIRAGE: 2 10 27 32 39

5 BONS NUMÉROS: Aucun gagnant.

5 BONS NUMÉROS	247 579,90 €
4 BONS NUMÉROS	10 237 35,90 €
3 BONS NUMÉROS	155 074 3 €
2 BONS NUMÉROS	

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

A 9421 7854	C 2675 1984	E 5662 6169	I 1597 3020	L 1528 1479
L 7084 9106	N 0303 8220	Q 0251 1299	S 9437 3984	T 6692 1822

Résultat sur fdj.fr

A gagner, au tirage LOTO® du samedi 25 janvier 2025 : 12 000 000 €\*

Résultats et informations : Application FDJ® 3256 Service Client fdj.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX - PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR [JOUERS-INFO-SERVICE.FR](http://JOUERS-INFO-SERVICE.FR) (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

## KENO

Résultats des tirages du mercredi 22 janvier 2025

Tirage du midi: 6 10 12 13 18 22 29 35 42 47

50 51 52 54 56 60 62 63 64 65

Multiplicateur x 2

JOKER+ 7 173 624

Tirage du soir: 1 7 12 19 25 27 38 39 42 43

45 46 47 48 49 51 56 59 64 68

Multiplicateur x 3

JOKER+ 5 686 213

Résultats et informations : Application FDJ® 3256 Service Client fdj.fr

Les gains sont payables jusqu'à 90 jours suivant le dernier tirage auquel vous avez participé. Voir règlement.